Centre Nautique de Bourgogne 89

Instructions d'adhésion

Droit d'entrée :
Lors de la première adhésion au club, un droit d'entrée symbolique de **1€** est demandé.

Cotisation générale :
Elle concerne l'adhérent, son conjoint et ses enfants fiscalement à charge.

⚠ *Toute personne désirant naviguer au Club doit être en possession d'une licence FFV ou d'un passeport voile*

2 Formules :
Formule « générale famille »
Formule « jeunes » : découverte de la voile et éventuellement régates

Adhérent sans bateau :
La cotisation permet à l'adhérent sans bateau, à son conjoint et à ses enfants à charge d'utiliser les embarcations du CNB et de participer aux régates.
Le CNB met **gratuitement à disposition des adhérents** sans bateau 1 mini croiseurs « Eclair 19 »

Licence :
Elle est obligatoire pour participer à une régate, (barreur & équipier)

Licence adulte : adhérent(e) + de 18 ans au 1er Janvier.
Licence jeune : adhérent(e) - de 18 ans au 1er Janvier

⚠ *L'utilisation d'une embarcation du CNB implique obligatoirement la possession d'une licence FFV ou d'un passeport voile*

Participation aux frais d'entretien :

Chaque adhérent du CNB est redevable de « 2 journées de travaux »

Elles sont consacrées à l'entretien et aux aménagements du club, généralement en Février avant la 1ère régate. A défaut de participation, il peut être demandé une participation financière de 50€ ou une équivalence en temps donné au club.

Droit de stationnement aux pontons :
II concerne les habitables ou toutes embarcations amarrées aux pontons.

Cotisation stationnement caravanes ou camping-car :
Le club possède un terrain qui permet moyennant cotisation annuelle d'accueillir quelques caravanes
Chaque famille passant une nuit au club, est en outre redevable d'une participation « nuitée » de 3,00€

Certificat médical :

⚠ *Nous vous rappelons qu'un certificat médical est obligatoire (valable 3 ans) pour la pratique de la voile en régate.*

Autorisation parentale :
Obligatoire à l'inscription des – de 18 ans et pour toute participation à une régate.

Le document concernant le droit à l'image est à signer à l'inscription (Disponible sur le site internet du club)

Adresser toute correspondance à :
Centre Nautique de Bourgogne
3419, route du Bourdon
89170 SAINT-FARGEAU
Courriel: presidente@voile-cnb89.org

Agrément ministériel n° 18 241
Affilié à la F.F.Voile

Siège social :
Maison du club
3419, route du Bourdon
89170 SAINT-FARGEAU
Tel : 06 95 09 47 15

Centre Nautique de Bourgogne 89

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement de cotisation pour la saison 2025

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence
Titulaire :			__ / __ / __	
Conjoint :			__ / __ / __	
Enfant :			__ / __ / __	
Enfant :			__ / __ / __	

Adresse 1 : ..... Ville : .....

Adresse 2 : ..... Code postal : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

Type de bateau : ..... N° de voile : .....

Nom du bateau : ..... Classe : .....

DECOMPTE DE LA COTISATION 2025

Droit d'entrée :	1,00 € :	..... €	
Cotisation générale «Famille » :	130,00 € :	..... €	+ *licence FFV obligatoire*
Licence FFV adulte annuelle :	70.00 € :	..... €	
Licence FFV jeune annuelle :	32.00 € :	..... €	
Passeport voile annuel :	20,00 € :	..... €	
Cotisation générale « jeunes -18 ans » :	50,00 € :	..... €	+ *licence FFV obligatoire*
Droit de stationnement aux pontons (Par anneau) :	90,00 € :	..... €	
Cotisation stationnement caravane :	90,00 € :	..... €	
Droit de stationnement bateaux hiver :	30.00 € :	..... €	
	Total :	..... €	

Règlement à : Centre Nautique de Bourogne Date __ / __ / __ Signature

Adresser toute correspondance à :
Centre Nautique de Bourgogne
3419, route du Bourdon
89170 SAINT-FARGEAU
Courriel: presidente@voile-cnb89.org

Agrément ministériel n° 18 241
Affilié à la F.F.Voile

Siège social :
Maison du club
3419, route du Bourdon
89170 SAINT-FARGEAU
Tel : 06 95 09 47 15